

Image not found or type unknown



Dépôt d'un testament dans une étude notariale sans preuves

Par mug, le 29/11/2013 à 10:07

Bonjour

Un notaire, peut-il établir, au décès d'un testataire en 2007, un procès verbal de [s]dépôt[/s] et de description de son testament qui a été déposé selon, ce même notaire 15 ans auparavant (1992), sans preuves à son étude ?

D'avance merci